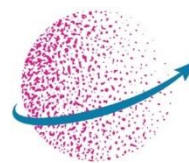


ASSURANCE VOYAGE PRESTIGE



ASSUREVER
assure vos voyages



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

ANNULATION « Plus »

↳ Franchise

- 50 000 € / personne et 200 000 € / événement
- 20 % du prix du voyage
- Aucune franchise en cas de décès, maladie ou accident grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
 - Dont objets de valeur
 - ↳ Franchise
 - Retard de livraison des bagages > 12 heures (sur vol aller uniquement)
 - Frais de réfection des pièces d'identité (en cas de vol)
- 3 000 € / personne et 15 000 € / événement
 - 50 % du montant maximum garanti
 - 50 € / dossier
 - 150 € / personne
 - 150 € / personne



INFOS +

Durée maximum du séjour
Nombre d'assurés par contrat
Territorialité

31 jours
15 personnes maximum (de moins de 85 ans le jour de la souscription)
monde entier (sauf stipulation contraire)